



Fédération Française de Basketball

LIGUE DES ALPES DE BASKETBALL

30 cours de la Libération 38100 GRENOBLE

Tel 04 76 49 03 96 - Fax 04 76 49 66 52

E-mail : basket-alpes@wanadoo.fr

SAISON 2008-2009

C. R. J.
Section Discipline

<u>DOSSIER N° 1</u>	Réunion du : 20 Octobre 2008	PV N° 15
	Rencontre : US Saint Egrève c/ Cran Pringy Basket	N° 166
	Catégorie : EM	Du : 18 Octobre 2008

Motifs invoqués : Match arrêté par décision de l'arbitre suite à la rupture du cercle

Rapport produit par : l'arbitre, l'aide arbitre, le marqueur, les capitaines A et B, le chronométrateur.

Examen quant au fond :

Vu les dispositions des Articles 602 à 609 du Règlement Officiel de la FFBB ;

Après examen des pièces du dossier ;

- Attendu qu'à la 4^{ème} minute du 3^{ème} quart temps, un joueur de Cran Pringy s'est accroché au cercle et est resté suspendu afin de ne pas retomber sur un autre joueur. A ce moment le cercle s'est tordu et n'a pu être remis en place,
- Attendu que le club de Saint Egrève, malgré sa bonne volonté, n'a pu changer le cercle car il n'en avait pas de rechange, ni de gymnase de repli, propos confirmés par les rapports des arbitres,
- Attendu que le match n'a pu reprendre son cours,

Pour ces motifs,

La Commission Juridique

Section Discipline décide :

Match à rejouer le 15 novembre 2008 à 20h30.

Il faut préciser que le match à rejouer aura lieu à Saint Egrève, que les frais de déplacement sont à la charge du club de Cran Pringy Basket et les frais d'arbitrage en totalité au club de Saint Egrève.

Composition de la Commission : Madame GUIONNEAU et Messieurs ALESSANDRINI, CROSETTO, GENOUD, CUPER et SERVAGE

Droits financiers à titre administratif : Néant

A l'encontre de cette décision, un appel peut être interjeté devant la Chambre d'Appel dans les dix jours ouvrables à compter de la date de la notification de la décision, conformément aux dispositions des Articles n° 623 et suivants des Règlements Généraux de la FFBB.

NOTIFICATION ADRESSEE A :

CD : ISERE et HAUTE-SAVOIE

CLUBS : SAINT EGREVE et CRAN PRINGY